



Groupe de travail n°1

« Quantités »

Compte-rendu de la réunion n° 3

Mardi 07 octobre 2008

Hôtel de la CCASL

Étaient présents :

Monsieur Christian ALLAIN, Vice-président de l'AAPPMA de Saint-Lô,
Monsieur Mathieu ANFRAY, Onema - Manche
Madame Sonia BARON, DIREN de Basse-Normandie
Madame Myriam BESSON, Directrice de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche,
Monsieur François BOULLOT, Maire Adjoint de la ville de Saint-Lô,
Monsieur Rémy BRUN, Direction Départementale de l'Équipement, de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche, responsable de la MISE,
Monsieur Christian CLAVREUL, Maire de Ste-Marie-Laumont,
Monsieur Yves CORDON, Président du SPEP de la Sienne,
Monsieur Roland DIVES, Président du SIAEP de Condé-sur-Vire,
Monsieur Maurice FRESLON, Direction Départementale de l'Équipement, de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche, alimentation en eau potable
Monsieur Jacky HEBERT, délégué de l'Union Fédérale des Consommateurs,
Monsieur Richard HERMAN, Délégué à la Chambre d'Agriculture du Calvados,
Monsieur Hugues LALLEMENT, Chambre d'Agriculture de la Manche,
Madame Isabelle LE GRAND, Agence de l'Eau Seine-Normandie,
Madame Stéphanie LEGENDRE, Chargée de mission SAGE de la Vire
Monsieur Philippe LERRANT, Chambre d'Agriculture du Calvados,
Monsieur Stéphane LEVILLAIN, Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Calvados,
Madame Pascale LOHIER, Chargée de mission eau – assainissement à la ville de Vire,
Monsieur Benoît MANQUEST, Conseil Général de la Manche,
Monsieur Paul METTE, Vice-président de la Communauté de Communes de Vire,
Monsieur Blaise MICARD, vice-président de l'intercom Séverine,
Monsieur Patrick PERDRIEL Vice-président de la Section Régionale Conchylicole Normandie-Mer-du-Nord,
Monsieur Roland PINEL, Président du SIAEP de Saint-Clair-sur-Elle,
Monsieur Dominique QUINETTE, Délégué de la Communauté de Communes de la Région de Daye.
Monsieur Arnaud RICHARD, Délégué Régional de l'ONEMA,
Monsieur Pierre SANCHEZ, Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise,

Étaient excusés :

Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS, Vice-président du Conseil Régional de Basse-Normandie
Monsieur Albert DESDEVISES, Président de la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,
Monsieur François DIGARD, Président de la Communauté de communes de l'Agglomération Saint-Loise,
Monsieur SCHMITT, le Directeur de la DRIRE de Basse-Normandie,

Approbation du compte rendu de la réunion précédente :

Le compte-rendu de la réunion n°2 est adopté avec les réserves suivantes :

Jacky HEBERT demande à modifier le terme « extrêmement coûteux » utilisé en page 2 pour qualifier le coût de la lutte contre les inondations par ruissellement. On ne sait pas évaluer ces coûts aujourd'hui.

Isabelle LE GRAND demande à ce que soit ajouté page 2 « et les transferts » à la phrase « les débits fournis par la DIREN intègrent les prélèvements, l'évaporation ... ».

Les conditions de rejets des industries en étiage sévère doivent être vérifiées. A priori, les ICPE devront intégrer « un plan étiage » prenant en compte les prélèvements et les rejets.

Roland DIVES précise que les inondations de 1990 ont été plus sévères que celle de 1995. Ces inondations sont à relier aux problèmes d'entretien des berges et au manque de réactivité pour relever les vannages.

Rémy BRUN : la Vire déborde un an sur deux. En 1990 et 1995, les phénomènes étaient de retour trentennal et quadriennal. Cela se reproduira forcément. La plus grande crue connue est celle de 1926.

La problématique de l'entretien des berges porte sur le risque de voir des troncs arrachés par les crues se mettre en travers des ponts et causer des « surdégats ».

Arnaud RICHARD : il faudrait évaluer les coûts des quartiers et des industries exposées.

Christian ALLAIN : il manque un paragraphe sur le régime pseudo-torrentiel de la Vire et des chiffres sur l'occupation des sols.

Sources de la Vire :

La source de la Vire est en fait double, elle se compose de la Jourdan (ou Maisoncelle) et de la Vire, qui se rejoignent au lieu dit « le pont es retour » pour former réellement la rivière « Vire ».

Forages :

Il sera très difficile d'obtenir les données sur les forages agricoles. On considère aujourd'hui qu'une exploitation sur deux a son forage. Les chiffres de la banque de données du sous-sol (BRGM) sont donc bien inférieurs (471).

Rémy BRUN : Pour obtenir une donnée plus précise il faut interroger les syndicats d'eau qui disposent de l'information. Mais cela est-il nécessaire ? Une évaluation globale n'est-elle pas suffisante ?

Pour les forages, la question porte sur le risque de pollution par rapport à la vulnérabilité de la nappe. La plupart du bassin versant repose sur le socle (précambrien) constitué de schistes et grès : le risque est donc faible. Pour les parties basses le risque est plus fort. Il faut donc approfondir sur ce secteur en priorité.

Arnaud RICHARD : la question de la multiplication des forages peut également se poser en terme quantitatif vis-à-vis de la sensibilité du bassin en période d'étiage.

Canal Vire-Taute :

Arnaud RICHARD : Le canal est alimenté par une prise d'eau au fil de l'eau dans le bief de Porribet. Celui-ci ne joue donc pas le rôle de réservoir.

Dominique QUINETTE : l'ancienne passe à poissons a été remplacée par une passe plus moderne dont la cote a été abaissée. Désormais, lorsque l'eau passe juste sur le déversoir, le canal n'est plus alimenté, ce qui n'était pas le cas avant.

Rémy BRUN : le prélèvement d'eau pour le canal ne fait pas l'objet d'une autorisation en bonne et due forme. L'usage est seulement constaté.

Myriam Besson : il faut aller un peu plus loin dans la réflexion et savoir si toutes les mares de gabion sont vraiment vidées.

Christian ALLAIN : Les gabions situés sur le marais de Saint-Fromond sont en double compte. La chasse ouvre à la mi-août, les pompages ont lieu en juillet et les prélèvements instantanés ne sont pas

négligeables. Certaines années particulièrement sèches, la commune de Saint-Fromond interdit le remplissage des mares par arrêté municipal.

Dominique QUINETTE : s'il n'y a pas d'eau, il n'y a pas de pompage. Il faut séparer les gabions de la basse Vire et ceux des polders qui ont un fonctionnement différent.

Prélèvements agricoles :

L'estimation semble correcte.

Synthèse des volumes prélevés :

Rémy BRUN : Le graphique présente les volumes prélevés par rapport aux débits de la Vire à Montmartin-en-Graignes. Il serait intéressant de reproduire l'exercice en 3 points nodaux du bassin.

Hugues LALLEMENT : il faut distinguer les prélèvements directs des prélèvements sur la nappe.

Rémy BRUN : les prélèvements sur la nappe pèsent aussi sur les débits de la Vire.

Prélèvements domestiques :

Maurice FRESLON : certaines collectivités peuvent améliorer les rendements de leurs réseaux d'eau potable, mais cela sera beaucoup plus difficile pour d'autres, notamment en milieu rural.

On peut espérer atteindre 80% pour l'ensemble du bassin sachant que certaines collectivités pourront augmenter leurs taux plus significativement. Il faut viser 1,5 million de perte, au-delà se sera plus difficile et cela imposera de gros investissements. Le gain en vaudra-t-il le coût ?

Yves CORDON : l'amélioration des rendements dépend beaucoup du temps que l'on a à y consacrer.

Maurice FRESLON : effectivement, c'est plus facile à faire en régie. Lorsque la collectivité travaille avec un fermier, elle peut le spécifier dans son contrat. C'est ce qui a été fait dans les derniers contrats signés.

Roland DIVES : il y a de plus en plus de poteaux incendiés, il faut parfois se bagarrer avec les entreprises. Il est parfois difficile d'éviter le gaspillage. Il y aura toujours des pertes sur les réseaux pour les purges... Aller au-delà de 80% cela paraît très difficile.

Rémy BRUN : Il faut chercher à améliorer les rendements si l'impact des pertes sur le milieu et leur coût sont forts. L'impact est différent selon que le prélèvement se fait dans les eaux souterraines ou dans les eaux superficielles. Dans le premier cas, les fuites retournent à la nappe ; dans l'autre cas c'est une perte pour la rivière. L'impact est beaucoup plus dommageable en été qu'en hiver. Enfin, les pertes doivent être comparées aux coûts de potabilisation.

Barrage du Sémilly :

Jacky HEBERT : le problème des cyanobactéries est un des facteurs de la « privatisation de l'eau ». Avant d'en confier la gestion à un fermier, ce problème était du ressort des élus. Sur la Sélune, le brassage avec des aérateurs a été envisagé.

Le barrage a été vidangé une fois en 1986. L'envasement semble à peu près stabilisé. En hiver, la vidange du barrage se fait avec la vanne de fond.

Arnaud RICHARD : il ne faut pas s'étonner que le système vieillisse mal. Une retenue avec énormément de sédiments conduit au développement des cyanobactéries.

Yves CORDON : y a-t-il une obligation de vidange décennale ?

Rémy BRUN : il n'y a pas d'obligation de vidange mais de visite décennale pour inspecter l'état des bétons. Cette inspection peut se faire sans vidange mais sera difficile vu la turbidité des eaux.

Roland DIVES : Où vont les boues de curage ?

Rémy BRUN : actuellement elles vont à la Vire mais il faudra trouver d'autres solutions pour le curage. L'envasement des plans d'eau est un problème régulier dès lors qu'il y a une activité en amont.

Barrage de la Dathée :

Stéphane LE VILLAIN : La procédure de classement du barrage par la police de l'eau est en cours. Des contrôles qualité sont réalisés suite à l'extension du golf.

Débits biologiques nécessaires aux espèces piscicoles:

Arnaud RICHARD : la continuité écologique dépend du débit sur les sections de contrôle du milieu (radiers) mais aussi du débit d'attrait dans l'estuaire. Si le débit est insuffisant, le saumon ne remonte pas et prend du retard. Certains individus n'ont alors plus le temps de parvenir aux meilleures frayères dans le secteur de Vire.

Il y a les problèmes quantitatifs et les problèmes de mortalités à la dévalaison (turbines des microcentrales). Ce dernier point est traité dans le groupe 2.

Roland DIVES : sur le schéma les aloses semblent s'arrêter à Condé ?

Arnaud RICHARD : aujourd'hui elles ont bien du mal à remonter jusqu'à Condé mais c'est la limite physique et biologique retenue dans le « Plan de gestion des poissons migrateurs ». Si la Vire était totalement décloisonnée elles remonteraient plus haut. Mais un gros écrémage se fait à Saint-Lô et encore plus à Candol.

Isabelle LE GRAND : le problème n'est pas seulement lié aux volumes d'eau mais aussi et surtout à l'entretien de la passe. Nombre d'entres-elles ne fonctionnent pas correctement alors que ce sont de gros investissements.

Arnaud RICHARD : il y a 18 passes à poisson sur la Vire. Elles sont adaptées aux salmonidés (SAT et TDM). Les aloses ne passent pas ou difficilement. Il va falloir renouveler les dispositifs pour les adapter à toutes les espèces du cortège biologique de la Vire. Elles seront construites sur le modèle des Claies de Vire : de grands bassins successifs. Cela représentera de gros investissements.

Isabelle LE GRAND : lorsque l'on parle de continuité, il s'agit aussi de la continuité sédimentaire.

Dominique QUINETTE : il y a de gros prélèvements de civelles en baie des Veys.

Arnaud RICHARD : un nouveau règlement européen a imposé l'actualisation du plan anguille en 2008. La réglementation impose le maintien du dixième du module pour garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces toute l'année. Sur la Vire, on est naturellement au-dessous du 1/10^{ème} du module en période d'étiage (notamment sur la Vire moyenne). La loi sur l'eau donne la possibilité de descendre sous ce seuil si cela est justifié.

Pour évaluer l'incidence des prélèvements sur la fonctionnalité du milieu il est proposé de réunir un groupe technique spécifique.

Parallèlement une étude réalisée par l'INRA a pour objectif d'établir des projections sur la dynamique et les potentialités de recolonisation par les poissons migrateurs de 3 cours d'eau bas normands : Vire, Orne et Sienna. L'étude est financée par l'Agence de l'eau et le Conseil Régional.

Date de la prochaine réunion :

La date de la prochaine réunion est fixée au mardi 24 octobre 2009 à 14h.

Le Président du groupe de travail
« Quantités »

François BOULLOT